

1706, 17 novembre : Procès-verbal de bornage de terres entre François Champagne et les enfants mineurs de défunt Michel Chatel & Françoise Aubin.

*Le 17 novembre 1706 jay tiré une ligne pour Separer la terre a francois Champagne de aveque Celle des enfans mineurs iSSu de defunt Chatel et marie francoise subin laquelle ligne jey Continué depuis le haut de leurs deSerts apres avoir pris un tresquare depuis la terre a aubin Champagne icelle Comprise aveque huit arpens de la dite Succession et 4 [arpents] audit Champagne Se qui faict douze arpens aubout deSquels jay tire ladite ligne jusque Sur la greve Le tout faict en preSence dudit francois Champagne et a Sa requisition Se faisant fort pour laditte*

*Succession PreSent auSy George marion Ledit Champagne a declare ne Scavoir Signé et ledit marion a Signé aveque moy Sudit arpenteur.*

Notaire : Bernard de la Rivière, Hilaire (1692-1725).

Observation : Malgré ce qui est affirmé, la signature de Georges Marion ne se trouve pas à la fin de ce procès-verbal. Françoise Lambert, veuve de Michel Chatel, est désignée ici sous l'appellation Françoise Aubin. Il faut donc ramener au 17 novembre 1706, la date de l'enregistrement de la première mutation du patronyme Lambert au patronyme Aubin, date qui avait été fixée auparavant au 7 mars 1713 dans les *MSGCF*, Vol. 38, n° 4, pp. 289-298, décembre 1987.

Généalogie : Françoise Lambert-Aubin, veuve Chatel, est fille d'Aubin I & Elisabeth Aubert. François Lambert-Champagne est son frère.

Source : [Les Lambert-Champagne-Aubin, p. 60-61](#)